**REPUBLIC OF CAMEROON**

Peace – Work – Fatherland

**---------**

**MINISTRY OF EXTERNAL RELATIONS**

---------

DEPARTMENT OF THE UNITED NATIONS

AND DECENTRALIZED COOPERATION

---------

 **REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

Paix – Travail – Patrie

**---------**

**MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES**

---------

DIRECTION DES NATIONS UNIES ET DE

LA COOPERATION DECENTRALISEE

----------



**PASSAGE DU CAMEROUN AU QUATRIEME CYCLE DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (E.P.U.) DU CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME DES NATIONS UNIES**

**\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\***

**44ème SESSION DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**PROJET DE DECLARATION DU CHEF DE DELEGATION**

**(PRESENTATION DU RAPPORT NATIONAL)**

(Genève, 14 novembre 2023)

*A vérifier au prononcé*

**Madame la Présidente/Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Mon pays, le Cameroun, se réjouit de soumettre son Rapport national au titre du 4ème cycle de l’Examen Périodique Universel, mécanisme du Conseil des Droits de l’Homme unique en son genre en ce qu’il permet à chaque Etat de procéder tous les 4 ans et demi à une évaluation par les pairs de son bilan en matière de Droits de l’Homme.

Je voudrais tout d’abord rendre un vibrant hommage à son **Excellence Paul Biya**, Président de la République, Chef de l’Etat, sous la conduite duquel le Cameroun, Afrique en miniature, a fait de la promotion et de la protection des Droits de l’Homme un axe majeur de sa politique. Le Président **Paul Biya** me charge de réitérer son ferme engagement à continuer à agir au profit de la garantie des Droits de l’Homme.

**Excellence Mesdames et Messieurs**

La Délégation que je conduis entend, en toute objectivité et transparence, soumettre à l’appréciation de cette auguste assemblée, le présent Rapport qui fait le point des progrès en matière de Droits de l’Homme survenus depuis la dernière évaluation, mais aussi des défis et perspectives.

Sur la forme, il sied de relever que, rédigé dans une démarche inclusive et ce suivant la méthodologie prescrite, le Rapport dont il s’agit présente les mesures (*normatives, opérationnelles, institutionnelles ou encore opérationnelles*) prises par l’Etat du Cameroun pour donner effets aux Droits de l’Homme. Structurés autour de 174 paragraphes et assortis de 104 notes de fin de page ainsi que de 72 annexes, ce Rapport a été rédigé sous la supervision du *Comité Interministériel de suivi de la mise en œuvre des recommandations et/ou décisions issues des mécanismes internationaux et régionaux de promotion et de protection des Droits de l’Homme,* placé auprès du Premier Ministre camerounais, Chef du Gouvernement.

Sur le fond, un accent a été mis sur les recommandations acceptées à l’occasion du 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel, les positions de l’Etat du Cameroun n’ayant globalement pas varié sur les recommandations notées mais assorties d’engagements, de même que sur celles rejetées. Au-delà des recommandations, des évolutions majeures relatives à diverses questions des Droits de l’homme ont été mises en exergue.

**Madame la Présidente/Monsieur le Président,**

Au cours de la période sous revue, outre de nombreux instruments normatifs élaborés sous l’égide des Nations Unies ou de l’Union Africaine et ratifiés par ses soins, le Cameroun a, dans un esprit de dialogue constructif, pris part à des sessions des organes de suivi des Droits de l’Homme et particulièrement aux sessions du Conseil des Droits de l’Homme et celles de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples. Dans le même esprit, mon pays a non seulement soumis la quasi-totalité des Rapports périodiques attendus par les instances régionales et internationales, mais aussi accepté des visites de titulaires de mandat et contribué à des Rapports thématiques de ces derniers. Se réjouissant de cet esprit de dialogue constructif et par une Lettre du 16 septembre 2022 adressée à son **Excellence Paul Biya**, le Président de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples a félicité le Cameroun, devenu « *l’Etat champion en matière de soumission des rapports périodiques à l’échelle continentale* ».

Par ailleurs, il convient, globalement, de relever que par une loi du 19 juillet 2019, la Commission des Droits de l’Homme du Cameroun a été renforcé tant en ce que concerne son fonctionnement que son organisation. En sus, l’Etat du Cameroun et ses partenaires ont organisé de multiples initiatives de formation en matière de Droit de l’Homme. L’adoption d’outils stratégiques mérite aussi d’être signalés et tout particulièrement de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2023. Il convient aussi de relever que des diligences sont actuellement en cours en vue de l’actualisation du Plan d’Action National pour la Promotion et la Protection des Droits de l’homme, arrivé à l’expiration en 2019.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

**S’agissant spécifiquement des droits civils et politiques,** la lutte contre l’impunité, notamment en ce qui concerne les Forces de Défense et de Sécurité, est demeurée une priorité de l’Etat du Cameroun, marquée, entre autres, par la répression administrative et judiciaire des abus, y compris ceux survenus dans certaines localités des Régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest en proie à des attaques terroristes.

Un Code général de la décentralisation, renforçant l’autonomie des collectivités territoriales décentralisés et accordant un statut spécial aux régions du Nord-Ouest du Sud-Ouest, a été adopté en décembre 2019. De plus, plusieurs opérations électorales ont été, avec succès, organisées dont une élection présidentielle en 2018 et des élections législatives, sanatoriales et locales en 2018, 2020 et 2023.

C’est le lieu de noter, en rapport avec la situation dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, que le Gouvernement camerounais a poursuivi le dialogue engagé pour un retour définitif à la paix dans ces Régions, l’un des points d’orgue ayant été l’organisation, en fin 2019, d’un Grand Dialogue National pour discuter des aspirations de toutes les populations camerounaises. A l’issue, les recommandations ont été formulées et sont en cours d’implémentation, à l’instar d’un Plan de reconstruction et de développement desdites Régions. Ce Plan a pour ambition notamment la restauration de la cohésion sociale, la reconstruction et la réhabilitation des infrastructures de base et la redynamisation de l’économie locale. Dans le même sens, la promotion du bilinguisme et de l’inclusion sur le critère de la langue, se sont poursuivies.

Le Cameroun étant un Etat soucieux du respect du droit à la liberté, les arrestations et privations de liberté ont été encadrées pour n’intervenir que pour les motifs et procédures prévus par la loi. Les manquements ont été corrigés à la suite des contrôles judiciaires et administratifs des lieux de privation de liberté.

Parce que jaloux de l’intégrité physique des personnes sous sa juridiction, tout en restant un Etat abolitionniste de fait depuis 1997, le Cameroun a mis en place, en juillet 2019, un Mécanisme national de prévention de la torture, lequel a été opérationnalisé 2021.

Comptant plus de 1 000 organes de presse, 329 partis politiques, 84 ONG et des centaines d’organisations de la société civile actives en matière de Droit de l’Homme, mon très cher pays a continué à œuvrer en faveur de la protection des journalistes et des défenseurs des Droits de l’Homme. A ce titre, des poursuites, actuellement en cours, ont été engagées contre des personnes mises en cause dans l’atteinte à vie d’un journaliste en janvier 2023.

Enfin, la relecture en cours de la loi du 23 décembre 2014 portant répression des actes de terrorisme et des mesures incitatives et correctrices, ont été prises pour garantir les standards institutionnels et procéduraux du procès équitable devant toutes les juridictions, y compris les juridictions militaires.

**Madame la Présidente/Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Pour ce qui est des **droits économiques, sociaux et culturels**, l’amélioration de l’offre éducative au niveau préscolaire, primaire, secondaire et universitaire (*au moyen du développement des infrastructures scolaires, de l’élargissement de la carte scolaire, de la révision des programmes d’enseignement, de l’octroi des subventions aux établissements scolaires privés, de la fourniture des matériels didactiques et manuels scolaires ou encore de la densification de l’effectif des enseignants*) a permis d’accroître sensiblement aussi bien le nombre d’élèves, y compris les filles et les enfants issus de minorités, que les résultats aux examens officiels.

L’amélioration de l’offre sanitaire par le renforcement des moyens infrastructurels, humains, techniques et financiers du secteur de la santé, a eu pour résultat la réduction de morbidité et de mortalité en rapport, entre autres, avec l’état de grossesse ou encore les grandes pandémies (*Covid-19, VIH, Tuberculose…*). L’effectif des personnels de santé était d’environ 55 000 dont 39 720 agents publics en septembre 2021, et la carte sanitaire 61 est passée de 5 817 formations sanitaires à la fin du premier semestre en 2018 à 6 317 en 2022.

A l’effet d’améliorer les conditions de vie des populations, le Gouvernement camerounais a porté un grand nombre de projets sociaux, accentué sa politique d’import-substitution et construit des infrastructures structurantes, faisant passer l’offre en eau potable de 77% en 2018 à 80% 2022 et le taux d’accès à l’électricité de 62,66% à 67%. En janvier et mars 2023, les salaires des agents de l’Etat ont été revus à la hausse de 5,2% et le Salaire Minimum Garanti a été relevé.

Par ailleurs, un accent a été mis sur l’égalité des femmes et des hommes sur le marché du travail, sur les conditions de travail des travailleuses et sur la promotion de l’emploi des jeunes et des femmes. Ainsi, de 2018 à 2022, le nombre de centres de formation professionnelle privés est passé de 317 à 672.

**Madame la Présidente/Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Relativement aux **droits catégoriels**, le Cameroun a persévéré dans l’institutionnalisation du genre en ancrant cette dimension genre dans les politiques, programmes, projets et services. La lutte contre la discrimination et les actes de violences à l’égard des femmes ont constitué des axes majeurs de l’action de l’Etat, de même que l’autonomisation des femmes et leur participation (qui s’est accrue) à la vie publique. Ainsi, s’agissant de la vie politique, le Sénat comptait 26% de femmes titulaires durant la mandature 2018-2022. A l’issue du scrutin de mars 2023, ce pourcentage est passé à 33%. Le nombre de femmes à l’Assemblée Nationale est passé de 56 sur 180 en 2013 (31,11%) à 61 en 2020 (33,89%).

La prévention et la répression des actes de violences à l’égard des enfants, l’amélioration du taux d’enregistrement des naissances et la finalisation enclenchée du Code de protection de l’enfant, ont été quelques initiatives saillantes du Gouvernement. A titre d’illustration, le taux d’enregistrement des enfants de moins de 5 ans de 62 % en 2018 à environ 70% en 2022.

A l’endroit des personnes en situation de handicap, des minorités et autres groupes vulnérables, qu’il s’agisse de l’éducation, de la participation aux affaires publiques, de l’emploi ou de l’autonomisation, le Gouvernement a maintenu les piliers de sa politique que sont la prévention des déficiences, la réadaptation, l’intégration socioéconomique, l’inclusion et la lutte contre la discrimination. Sur la vie publique par exemple, à la faveur des élections législatives et municipales du 9 février 2020, 58 autochtones ont été élus.

**Madame la Présidente/Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Au titre des **questions transversales**, en appui à la priorité donnée aux solutions consensuelles pour adresser les principales menaces à la paix, le cadre légal sur la promotion des langues officielles a été renforcé, la législation pénale sur les discours haineux a été durcie et un Comité national de désarmement, de démobilisation et de réintégration a été créé en novembre 2018, avec des centres d’accueil dans les Régions de l’Extrême-Nord, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Dans sa tradition d’hospitalité, le Cameroun est resté une terre d’asile, soit 473 887 refugiés au 31 décembre 2022.

En plus de l’élargissement de la carte pénitentiaire, l’Etat camerounais a accru le budget dédié à la couverture alimentaire et sanitaire des détenus. Davantage, le Chef de l’Etat a, en mars 2020, pris un Décret portant commutation et remise de peines. Sur 27 500 détenus, 10 181 ont bénéficié de la mesure.

En ce qui concerne la promotion de la bonne gouvernance et lutte contre la corruption, les services judiciaires et les autres organes y affectés ont continué à être mis à contribution. Tous ces efforts ont eu une incidence positive sur l’indice de perception de la corruption de *Transparency international*.

**Excellences, Mesdames et Messieurs**

Au cours de la période considérée, la garantie des Droits de l’Homme a connu certains défis, au rang desquels le fardeau de la dette de l’Etat du Cameroun, certaines pratiques administratives restrictives, certaines pratiques traditionnelles néfastes, de même que des contraintes sanitaires et budgétaires qui se sont accentuées notamment avec les incidences de la Covid-19 et la persistance des crises sécuritaires dans certaines Régions du Cameroun.

Ces défis peuvent être utilement adressés au regard des perspectives. En effet, le Cameroun entend formuler quelques attentes en vue d’améliorer de la situation des Droits de l’Homme, à savoir, sans être exhaustif, l’accroissement du soutien et de la coopération dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, un plus grand partage de la prise en charge des réfugiés et un soutien sincère aux initiatives de consolidation du vivre-ensemble et de la résolution de la crise dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

**Madame la Présidente/Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Depuis la soumission, en août 2023, de son Rapport national, le Cameroun a connu des progrès supplémentaires en matière de Droits de l’Homme qui méritent d’être signalés. C’est le cas en ce qui concerne notamment :

* le droit à la paix et à la sécurité, de la création, par Décret du 4 septembre 2023, de l'Ecole de formation aux opérations de maintien de la paix ;
* le droit à la santé, de l’enrôlement (en début octobre 2023) de plus d’un million de personne à la Couverture Santé Universel dont la première phase a été lancée en avril 2023 ;
* le droit à l’éducation, de l’adoption le 8 août 2023, du statut spécial du personnel chercheur.

Par ailleurs, le 30 octobre 2023, le Président de la république du Cameroun a pris le Décret N°2023/464 portant création, organisation et fonctionnement du Comité de Coordination des politiques nationales de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.

Ce texte vient renforcer l’architecture interne en ce qui concerne le terrorisme et ses effets dans notre pays.

**Madame la Présidente/Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Permettez-moi de réitérer à ce stade l’engagement de mon pays de continuer la mise en œuvre des recommandations déjà consenties en 2018, ainsi que celles dont nous conviendrons à l’issue de la présente revue.

Le Cameroun continuera à renforcer les bonnes pratiques issues des précédentes sessions de l’EPU, et saisit cette occasion pour plaider à nouveau en faveur de l’appui et de l’accompagnement de tous les partenaires de bonne volonté en vue du renforcement des capacités des divers intervenants de la chaîne de la protection et de la promotion des droits de l’Homme.

 Il en est ainsi pour la protection des droits des détenus, la lutte contre le terrorisme, la protection des réfugiés et des déplacés internes ou l’appui à toutes les initiatives internes visant à consolider le vivre-ensemble harmonieux.

 A la veille de la 28ème Conférence Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP 28) qui se tient dans quelques jours à Dubaï, l’appui en faveur des politiques d’adaptation ne devrait pas être en reste.

**Madame la Présidente/Monsieur le Président,**

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Ma délégation et moi-même nous tenons à présent à votre disposition pour réagir à toutes les préoccupations qui ont retenu votre attention à l’exploitation de notre rapport ou à l’écoute de la synthèse qui vient d’en être faite.

**Je vous remercie de votre bienveillante attention. /-**